

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

KOMPOZ

Ageas France, Société d'Assurance sur la vie, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital de 159 221 273,61 € entièrement versé. RCS Nanterre 352 191 167.

www.ageas.fr. Appelez le 01 70 82 14 14 pour de plus amples informations.

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

11/06/2020

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type

Le contrat KOMPOZ est un contrat collectif d'assurance vie à adhésion individuelle et facultative exprimé en euros et/ou en unités de compte.

Ce contrat est souscrit par l'Association Personaliz Epargne Digitale.

Objectifs

Ce contrat permet, à l'aide de versements libres et/ou programmés, la constitution d'une épargne en cas de vie et comporte une garantie en cas de décès de l'assuré.

Ce contrat permet d'investir sur le fonds en euros et/ou sur des unités de compte :

- Le support en euros est adossé à un actif financier et donne lieu à une participation aux bénéfices. La participation aux bénéfices est distribuée selon les modalités définies au sein de la notice d'information. Ce fonds comporte une garantie en capital, au moins égale aux sommes versées nettes de frais de versements et de gestion.
- Les supports en unités en compte sont principalement investis dans des actions, des obligations et des supports immobiliers. L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. Les valeurs des unités de compte sont sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse et dépendent en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Le contrat propose plusieurs modes de gestion :

- La gestion libre permettant à l'adhérent de choisir la répartition de son épargne entre les différents supports : fonds euros, unités de compte.
- La gestion déléguée permettant à l'adhérent de donner mandat à Sicavonline, mandataire agréé, pour effectuer à titre exclusif en son nom et pour son compte les opérations suivantes : exercer la faculté d'arbitrage libre sur le fonds en euros et/ou les unités de compte éligibles au mandat, mettre en place, modifier ou supprimer les options d'arbitrages automatiques proposées au contrat si elles ont été sélectionnées par l'adhérent.
- La gestion déléguée avec sécurisation permettant à l'adhérent de donner un mandat de sélection et d'arbitrage à Sicavonline, mandataire agréé. Un profil de sécurisation est déterminé par Sicavonline et fera l'objet d'une sécurisation progressive sur le fonds en euros selon un horizon d'investissement déterminé par l'adhérent à chaque date anniversaire de la mise en place de la sécurisation. Sicavonline exercera sa faculté d'arbitrage sur les supports du profil de sécurisation.

Il n'est pas possible de combiner ces modes de gestion.

Pour la gestion libre, l'adhérent a le choix entre 2 univers d'investissement en unités de compte et 5 options d'investissement sur le fonds en euros (cf. Notice d'information).

Investisseurs de détail visés

L'investisseur pour ce produit est une personne physique ayant un objectif d'investissement d'une durée minimale de 8 ans. L'investisseur de détail qui investit sur des unités de compte doit avoir une bonne connaissance financière et peut se permettre une perte en capital.

Assurance : avantages et coûts

Les garanties du contrat sont les suivantes :

- En cas de vie de l'assuré : versement d'un capital ou d'une rente.
- En cas de décès de l'assuré : versement d'un capital ou d'une rente au bénéficiaire désigné.

Le montant des prestations figure dans la section "Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?".

Le contrat donne la faculté à l'adhérent, en cours de vie, de racheter partiellement ou totalement l'épargne constituée.

Il existe pour ce contrat une garantie optionnelle précisée uniquement dans la partie « Autres informations pertinentes ».

La durée de l'adhésion est viagère. En cas d'adhésion d'un mineur de moins de 12 ans, la durée de l'adhésion est fixe et court au minimum jusqu'au 18 ans de l'adhérent mineur. Cette durée ne peut pas être inférieure à 8 ans. Il peut être mis fin à l'adhésion à tout moment par rachat total. L'adhésion prend automatiquement fin en cas de décès de l'assuré.

Les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente à ce produit peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <https://priips.ageas.fr/sicavonline/>.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 années.
Le contrat ne comporte pas de pénalité de rachat.

Les montants investis sur des supports exprimés en unités de compte sont soumis aux fluctuations à la hausse et à la baisse des marchés financiers et sont donc susceptibles de subir une perte en capital.
Les montants investis sur le fonds en euros font l'objet d'une garantie en capital nette de tous frais.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans un éventail de classes de risque entre 1 et 7 sur 7, allant de la classe de risque la plus basse à la classe de risque la plus élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé.

La performance globale du produit dépend de la répartition entre les différents supports d'investissement choisis, ainsi que de la performance de ces différents supports.

Les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente à ce produit peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <https://priips.ageas.fr/sicavonline/>.

Le rendement et les risques associés au produit dépendent des choix effectués par l'investisseur entre les différents supports d'investissement qui lui sont offerts.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section «Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ?»). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Que se passe-t-il si n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Votre investissement est exposé au risque de défaut de l'initiateur (Ageas France). Il existe un fonds de garantie des assurés contre la défaillance des assureurs de personnes. Le souscripteur est garanti à hauteur d'un plafond de 70 000 € tous contrats confondus chez un même assureur.

Que va me coûter cet investissement?

La réduction de rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Investissement 10 000 € Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	De 52,00 € à 1 474,83 €	De 14,01 € à 5 539,96 €	De 0,44 € à 16 228,72 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	De 0,52% à 14,75%	De 0,52 % à 12,05 %	De 0,52 % à 11,56 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	De 0,00 % à 0,83 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement ; Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	De 0,00 % à 0,07 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	De 0,00 % à 9,65 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	De 0,52 % à 5,64 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	De 0,00% à 3,91%	Description des coûts de commissions liées au résultat.
	Commissions d'intéressement	De 0,00 % à 0,00 %	Description des coûts de commissions d'intéressement.

Les coûts que l'investisseur supporte peuvent varier en fonction de chaque option d'investissement sous-jacente sélectionnée.

Les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente à ce produit peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <https://priips.ageas.fr/sicavonline/>.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 8 années

La durée de contrat recommandée a été déterminée compte tenu du régime fiscal de l'assurance vie en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi.

A compter de l'expiration du délai de la faculté de renonciation, vous pouvez demander le rachat partiel ou total du capital constitué sur l'adhésion, à tout moment, et ce, sans frais ni pénalités contractuelles de rachat. Si le bénéfice de l'adhésion a été accepté dans les conditions définies dans les Conditions Générales, le rachat, total ou partiel, nécessite l'accord du bénéficiaire acceptant ainsi que toutes pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

La demande de rachat doit être formulée par écrit par l'adhérent et être obligatoirement accompagnée, en cas de rachat total, du Certificat d'Adhésion et des avenants à l'adhésion ainsi que toutes pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

En cas de sortie avant la durée de détention recommandée, le profil de risque et de performance du produit peut être très différent du fait de l'impact de la fiscalité applicable au produit dans ce cas.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Pour toute réclamation, l'adhérent peut s'adresser à son interlocuteur habituel. S'il n'obtenait pas satisfaction, il pourrait s'adresser par courrier au Coordinateur réclamations d'Ageas France Village 5 - 50 place de l'Ellipse - CS 30024 - 92985 Paris La Défense Cedex ou par courriel espaceclients@ageas.fr. Les réclamations peuvent être aussi introduites sur <http://www.ageas.fr/contact.aspx>.

Si un désaccord persistait, l'adhérent pourrait s'adresser avant tout recours judiciaire, à la Médiation de l'assurance. Les coordonnées du Médiateur sont les suivantes : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.
- <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>.

Autres informations pertinentes

Les documents d'informations clés des options d'investissement du produit peuvent être consultés sur le site internet : <https://priips.ageas.fr/sicavonline/>.

L'adhérent peut opter pour une garantie plancher optionnelle qui prévoit le paiement d'un capital décès complémentaire au bénéficiaire si la provision mathématique du contrat est inférieure au cumul des versements nets de frais sur versements (Cf. Notice d'information). Cette garantie peut être souscrite par toute personne âgée de plus de 18 ans et de moins de 75 ans.

De plus amples informations sur le produit peuvent être obtenues dans les Conditions Générales qui sont disponibles à la demande de l'investisseur potentiel auprès de son interlocuteur habituel.

Ce document d'information fait l'objet d'une mise à jour annuelle.